

PRESENTATION DU CORRIGE

DOCUMENTS ET MATERIELS AUTORISES

Plan comptable général : liste intégrale des comptes (arrêté du 22 juin 1999).

Calculatrice : circulaire 199.186 du 16 novembre 1999 : « Le matériel autorisé comprend toutes les calculatrices de poche y compris les calculatrices programmables, alphanumériques ou à écran graphique à condition que leur fonctionnement soit autonome et qu'il ne soit pas fait usage d'imprimante ». Les échanges de machines entre candidats, la consultation des notices fournies par les constructeurs ainsi que les échanges d'informations par l'intermédiaire des fonctions de transmission des calculatrices sont interdits.

COMPETENCES DU REFERENTIEL	TRAVAIL A FAIRE	ANNEXE	DOCUMENTS	BAREME	EVALUATION
2.26 Participer aux activités du service du personnel ✓ Mettre à jour les dossiers du personnel 2.23 Gérer le temps ✓ Tenir, mettre à jour un agenda 2.12 S'intégrer dans une équipe de travail ✓ Situer dans l'entreprise les activités du service	DOSSIER 1				
	Travail 1 <i>Compléter le contrat de travail</i>	A	1 et 1bis	18	...
	Travail 2 <i>Mettre à jour un agenda</i>	B	2	12	
	Travail 3 <i>Lire et commenter un organigramme</i>		3	5	
2.13 Rédiger des messages écrits et produire des documents ✓ Rédiger des messages écrits	DOSSIER 2				
	Travail 4 <i>Rédiger la lettre de relance</i>	C	4	20	...
2.13 Rédiger des messages écrits et produire des documents ✓ Mettre en forme un document en fonction de consignes reçues 2.13 Communiquer oralement ✓ Préparer un message téléphonique	DOSSIER 3				
	Travail 5 <i>Rédiger le projet d'encart publicitaire</i>	D	5	12	...
	Travail 6 <i>Rédiger l'annonce du répondeur</i>	E	5	10	
1.5 Editer et gérer des fiches ✓ Analyser les données d'un fichier	DOSSIER 4				
	Travail 7 <i>Répondre à un questionnaire sur un logiciel</i>	-	6	5	...
3.5 Participer à la préparation et au suivi des opérations de vente ✓ Etablir et transmettre les bons de livraison ✓ Etablir les factures d'avoir	DOSSIER 5				
	Travail 8 <i>Etablir le bon de livraison</i>	F, G, H	7	10	...
	Travail 9 <i>Etablir l'avoir</i>	I, J	8	8	
3.8 Participer à la comptabilité des opérations courantes ✓ Comptabiliser les factures reçues et les règlements	DOSSIER 6				
	Travail 10 <i>Enregistrer les documents sur bordereaux</i>	I, K, L, M, N, O	9	20	
TOTAL				120	/120

Les documents 1 à 9 sont à rendre avec la copie d'examen qu'ils soient complétés ou non. A l'issue de l'épreuve, faireagrafer :
 ⇒ sur la copie d'examen la page 1 du sujet ;
 ⇒ à l'intérieur de la copie, en bas à droite, l'ensemble des documents 1 à 9.

Groupement inter-académique II	Session 2005	Facultatif : code		
Examen et spécialité BEP Métiers du Secrétariat				
Intitulé de l'épreuve EP2 – Epreuve technique : activités professionnelles sur dossier				
Type SUJET	Facultatif : date et heure	Durée 3 h	Coefficient 6	N° de page/total CORRIGE 1/11

DOSSIER 1 – Travail 1 SUR 18 POINTS

Z.A. C.D. 513 ROUTE DE
CABOURG
14120 CAEN MONDEVILLE

Tél. : 02 31 83 22 79
Télécopie : 02 31 83 66 29
Internet : www.lebailly14.com



ETS **LEBAILLY**

**Contrat de travail
à durée déterminée**

Ets **LEBAILLY S.A.** au capital de 100.000 €
R.C.S. CAEN B 339 875 536
N° T.V.A. : FR 62 339 875 536
C.C.P. ROUBN 01 642 80 U 035 82
Société Générale CAEN NORD 000202256842 45
CIN CAEN SAINT-PIERRE
10688 16096 00025935301 68
Agrément 14.437.66

Entre:
d'une part ,

Les Ets **LEBAILLY**, S.A. au capital de 100.000 Euros dont le siège est à Mondeville (Calvados) , route de Cabourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Caen sous le N° B 339 875 536 représentés par Madame Claire **HERNANDEZ**, P.D.G..

d'autre part, *1 point* *1 point* *1 point* *1 point*
Monsieur **WIART Anthony**, demeurant à Caen, 14 avenue du 6 Juin, de nationalité française, né le **08.06.1983**, N° SS : **1 83 06 14 118 112 97**.

1 point *1 point*
Il est convenu ce qui suit : *1 point*
La déclaration préalable à votre embauche a été effectuée sous les références **6BK74** à l'U.R.S.S.A.F de Caen.

Conditions d'engagement :

ARTICLE 1 : ENGAGEMENT

1 point

A compter du **28 Juin 2005**, la S.A. **LEBAILLY** engage **Monsieur WIART** aux conditions générales de la convention collective (notamment en matière de congés payés et de préavis) du Commerce de gros n° 3044, aux conditions particulières indiquées ci-après : *1 point*

ARTICLE 2 : QUALIFICATION

1 point

Monsieur WIART Anthony exercera les fonctions de **Préparateur livreur**, ses responsabilités seront notamment les suivantes:

- participera à la prise de commandes et à la préparation des commandes et leur contrôle } 4 points
- effectuera des livraisons

L'intéressé peut être appelé en fonction des circonstances et de l'évolution des structures à exercer toutes autres fonctions compatibles avec sa formation et sa qualification. **Monsieur WIART** est engagé en vue de faire face à un accroissement temporaire de l'activité habituelle de l'entreprise.

Page 1/2

DOSSIER 1 – Travail 1 SUR 18 POINTS*(Suite du contrat de travail à durée déterminée)***ARTICLE 3 : DUREE DU CONTRAT**

Monsieur WIART est engagé à compter du **28 Juin 2005** pour une période de **trois mois**.
(1 point)

ARTICLE 4 : PERIODE D'ESSAI*(1 point)*

Il est prévu une période d'essai de **8 jours** au cours de laquelle chacune des parties pourra mettre fin au contrat sans préavis ni indemnité ; après expiration de la période d'essai, ce contrat ne pourra être rompu avant l'arrivée du terme qu'en cas de faute grave du salarié ou de force majeure ou d'un commun accord des deux parties.

ARTICLE 5 : REMUNERATION*(1 point)*

En contrepartie de son travail, Monsieur WIART percevra une rémunération horaire brute de **7,65 €** pour **35 heures** hebdomadaires. *(1 point)*

ARTICLE 6 : CONGES PAYES

Monsieur WIART a droit aux congés payés calculés selon la loi et la convention collective.

ARTICLE 7 : OBLIGATIONS PROFESSIONNELLES

Monsieur WIART s'engage à observer toutes les instructions et consignes particulières de travail qui lui seront données et à respecter une stricte obligation de discrétion sur tout ce qui concerne l'activité de l'entreprise.

Mondeville,

Signature du salarié :*

Signature de l'employeur :

Si la mention Monsieur WIART n'est pas répétée 8 fois : - 2 points
Si la date d'engagement (28 juin 2005) n'est pas répétée : - 1 point
Si document signé : - 2 points

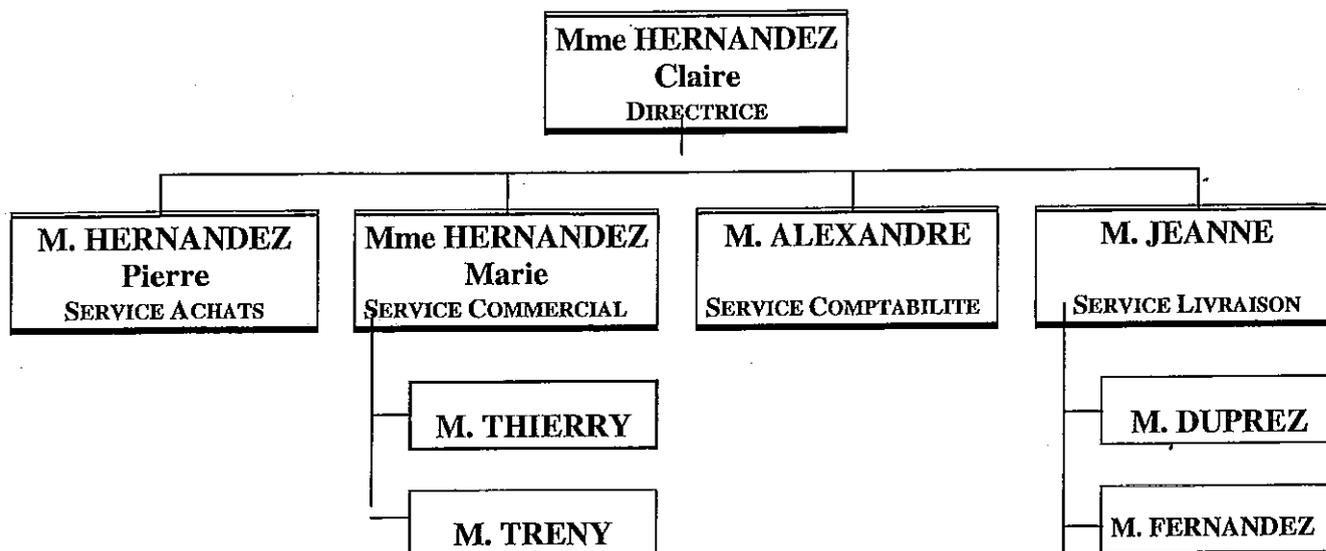
* Faire précéder la signature de la mention « Lu et approuvé »

CORRIGE

DOCUMENT 3

DOSSIER 1 – Travail 3

SUR 5 POINTS



1. Citez la (ou les) personne (s) sous les ordres directs de Mme Marie HERNANDEZ

M. THIERRY et M. TRENY (2 pts)

2. Citez le nom du supérieur hiérarchique direct de Monsieur LECLERC

Monsieur JEANNE (1 pt)

3. Dans quel service va travailler Monsieur WIART à partir du 28 juin

Service LIVRAISON (1 pt)

4. Mme Claire HERNANDEZ envisage l'embauche de Mlle LESAGE Pascale pour assurer le secrétariat du Service Achats. Quel sera le nom de son supérieur hiérarchique ?

Monsieur Pierre HERNANDEZ (1 pt)

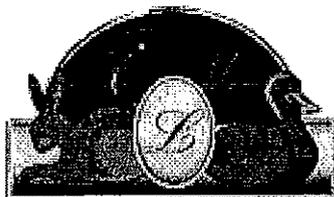
CORRIGE

DOCUMENT 4

DOSSIER 2 – Travail 4 SUR 20 POINTS

Z.A. – C.D. 513 ROUTE DE CABOURG
14120 CAEN MONDEVILLE

Tél. : 02 31 83 22 79
Télécopie : 02 31 83 66 29
Internet : www.lebailly14.com



ETS LEBAILLY

Ets LEBAILLY S.A. au capital de 100.000 €
R.C.S. CAEN B 339 875 536
N° T.V.A. : FR 62 339 875 536
C.C.P. ROUBEN 01 642 80 U 035 82
Société Générale CAEN NORD 000202256842 45
CIN CAEN SAINT-PIERRE
10688 16096 00025935301 68
Agrément 14.437.66

ŒUFS – VOLAILLES – GIBIERS

MAISON DE QUALITE
Diplômée par le club Prosper Montagné

FOIE GRAS – GROS - DEMI-GROS

Orthographe : 3 points
Style : 2 points
Soin : 1 point

1 point

DELICES D'ORIENT
Monsieur CHANG
6 rue d'Auge
14300 CAEN

Lettre de relance

Vos références : 0483 *0,5 point*
Nos références : 154/1 *0,5 point*
Objet :
Rappel de règlement } *1 point*

Mondeville, } *1 point*
le 3/6/2005 }

Monsieur, } *1 point*

1 point

1 point

Nous sommes surpris de constater que, malgré notre lettre de rappel du 3/5/2005, votre compte présente toujours un solde débiteur de 243,48 €.

1 point

1 point

1 point

1 point

En conséquence, vous voudrez bien nous adresser votre règlement par retour du courrier.

1 point

Nous comptons sur votre prompte réponse et vous en remercions.

Veillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées. (*1 point*)

A. ALEXANDRE *0,5 point*

Service Comptabilité *0,5 point*

BEP Métiers du secrétariat

Rappel codage

EP2 - Epreuve technique : activités professionnelles sur dossier

Corrigé – Page 6/11

CORRIGE

DOCUMENT 5

DOSSIER 3 – Travail 5 SUR 12 POINTS

Présentation soignée : 3 points

PORTES OUVERTES

(1 point)

LES ETABLISSEMENTS LEBAILLY

(1 point)

ONT LE PLAISIR DE VOUS ACCUEILLIR A LA JOURNEE DE
PRESENTATION ET DE DEGUSTATION DES PRODUITS FESTIFS

(1 point)

(1 point)

(1 point)

Le 4 OCTOBRE 2005
de 10 h à 17 h sans interruption

(1 point)

(1 point)

Z.A. -C.D. 513, ROUTE DE CABOURG
14120 CAEN MONDEVILLE

(adresse :

2 points)

DOSSIER 3 – Travail 6 SUR 10 POINTS

FICHE MESSAGE REPONDEUR

Bonjour, (1 pt)

Vous êtes en communication avec le répondeur téléphonique des Ets LEBAILLY, nos bureaux sont fermés actuellement. (2 pts)

Nos horaires sont les suivants : 8 h-12 h et 14 h-17 h du lundi au vendredi. (2 pts)

Vous pouvez nous laisser un message, nous prendrons contact avec vous dès que possible. (1 pt)

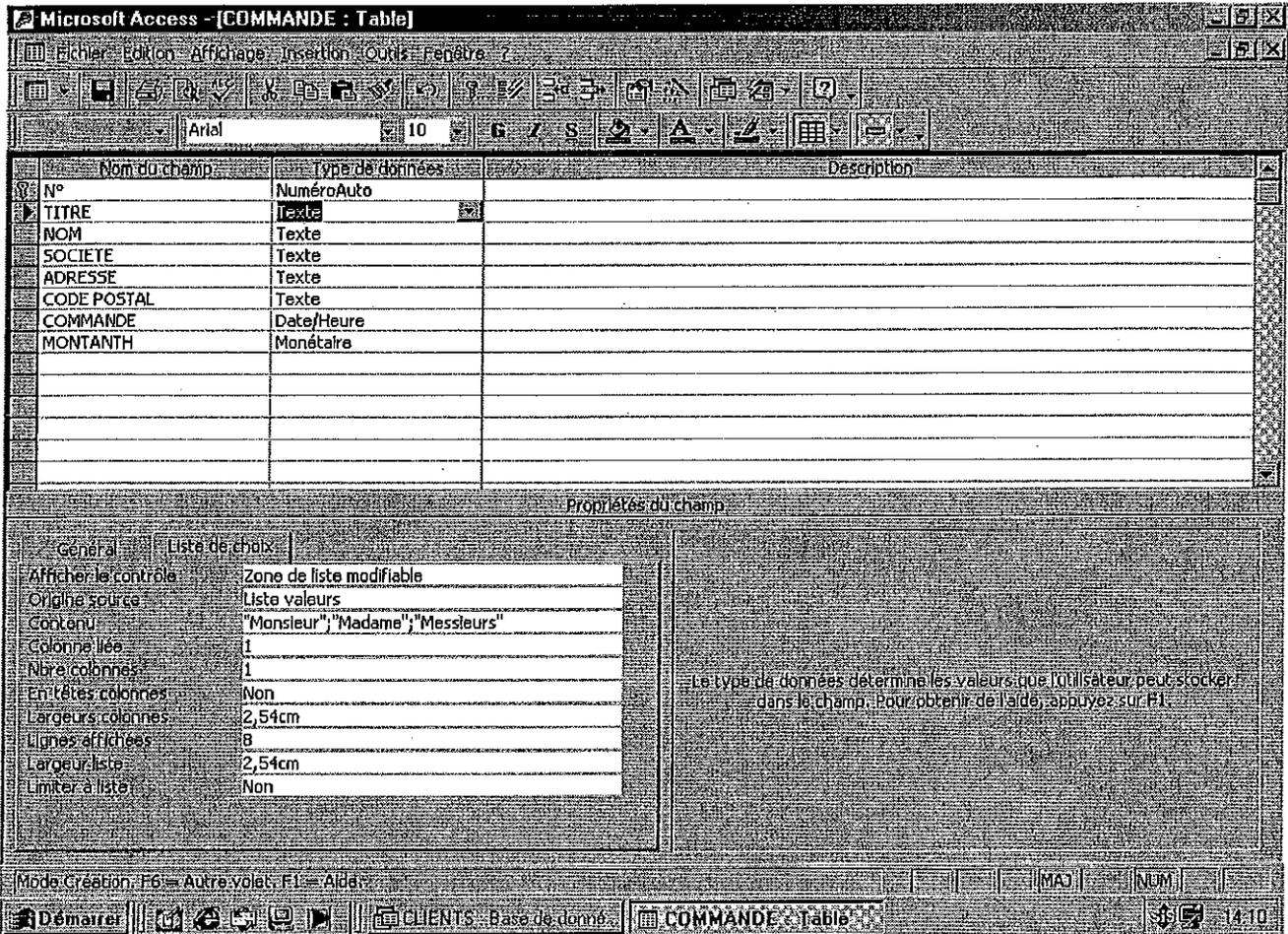
N'oubliez pas de préciser votre nom, votre numéro de téléphone et le motif de votre appel. (3 pts)

Parlez après le bip sonore. (1 pt)

CORRIGE

DOCUMENT 6

DOSSIER 4 – Travail 7 *SUR 5 POINTS*



- 1) D'après la page écran ci-dessus, quel est le logiciel utilisé ?
ACCESS *.....1 point*

- 2) A quel type de logiciel correspond il ?
SBDR (ou gestionnaire de fichier) *2 points*

- 3) Quel est le nom de la table créée ?**COMMANDE**..... *1 point*

- 4) Citer un autre type de données que ceux utilisés dans cette table ?
Mémo ou Numérique ou Oui/Non (logique)..... *1 point*

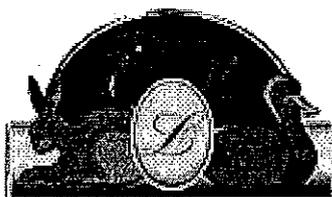
CORRIGE

DOCUMENT 7

DOSSIER 5 – Travail 8 SUR 10 POINTS

Z.A. – C.D. 513 Route de Cabourg
14120 CAEN MONDEVILLE

Tél. : 02 31 83 22 79
Télécopie : 02 31 83 66 29
Internet : www.lebailly14.com



ETS LEBAILLY
MAISON DE QUALITE

Diplômée par le club Prosper Montagné

Ets LEBAILLY S.A. au capital de 100.000 €
R.C.S. CAEN B 339 875 536
N° T.V.A. : FR 62 339 875 536
C.C.P. ROUEN 01 642 80 U 035 82
Société Générale CAEN NORD 000202256842 45
CIN CAEN SAINT-PIERRE
10688 16096 00025935301 68
Agrément 14.437.66

FOIE GRAS - GROS - DEMI-GROS

ŒUFS - VOLAILLES - GIBIERS

BON DE LIVRAISON

SARL OISEAU DORE

24 BIS ROUTE NATIONALE

61200 FONTENAI-SUR-ORNE

N° Client	Date	Numéro
01525	03/06/2005	227783

CODE	DÉSIGNATION	PIÈCES	POIDS	PRIX UNITAIRE	MONTANT H.T.
014	POULET MAYENNAIS	16	20.9	3,040	63,54
024	LAPINS A ROTIR	2	3	3,250	9,75
120	LAPIN FABRICATION	2	4.54	3,880	17,62
191	FOIE GRAS LAFITTE	4	2.3	30,185	69,43
069	ŒUFS 63/73	180	/	0,075	13,50
TOTAL NET HORS TAXES					173,84

Mode de livraison : par nos soins

Conditions de livraison : franco de port

Mode de règlement : CHEQUE

Conditions Générales de Vente : L'envoi de nos tarifs, toujours modifiables sans préavis suivant les fluctuations de cours, ne constitue pas une offre. Ces prix s'entendent hors taxes. Les marchandises voyagent aux risques et périls du destinataire. Nos factures sont payables à Mondeville. Le Tribunal de commerce de CAEN sera seul compétent en cas de contestation ou de litige. Sauf délai contractuel inférieur, les factures de produits alimentaires périssables sont payables dans un délai maximum de 30 jours après la fin de la décade de livraison. Tout retard de règlement par rapport à l'échéance mentionnée sur la facture fera l'objet d'une facturation d'intérêt calculé au taux une fois et demie le taux légal en vigueur soit 15,60% appliqué sur le montant hors taxe. En cas de paiement anticipé effectif par rapport à l'échéance mentionnée sur la facture, il ne sera accordé aucun escompte. Le seul fait d'accepter la livraison de nos marchandises emporte de plein droit l'acceptation de nos conditions générales de vente. Le vendeur se réserve la propriété des marchandises livrées jusqu'au complet paiement du prix, conformément à la loi n°80.335 du 12.05.1980.

Client : Nom, adresse : 1 pt
Client/Date/Numéro : 1,5 pts (-1 par erreur)
Ligne corps document : 5 pts (1 pt par ligne)
(0 ou 1)
TOTAL H.T. : 1 pt
Mode de livraison : 0,5 pt
Condition de livraison : 0,5 pt
Mode de règlement : 0,5 pt

BEP Métiers du secrétariat

Rappel codage

EP2 - Epreuve technique : activités professionnelles sur dossier

Corrigé – Page 9/11

CORRIGE

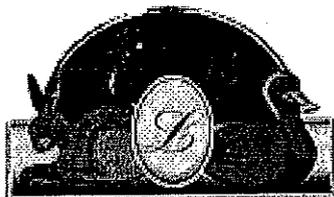
DOCUMENT 8

DOSSIER 5 – Travail 9

SUR 8 POINTS

Z.A. – C.D. 513 Route de Cabourg
14120 CAEN MONDEVILLE

Tél. : 02 31 83 22 79
Télécopie : 02 31 83 66 29
Internet : www.lebailly14.com



ETS LEBAILLY
MAISON DE QUALITE

Diplômée par le club Prosper Montagné

ŒUFS - VOLAILLES - GIBIERS

Ets LEBAILLY S.A. au capital de 100.000 €
R.C.S. CAEN B 339 875 536
N° T.V.A. : FR 62 339 875 536
C.C.P. ROUEN 01 642 80 U 035 82
Société Générale CAEN NORD 000202256842 45
CIN CAEN SAINT-PIERRE
10688 16096 00025935301 68
Agrément 14.437.66

FOIE GRAS - GROS - DEMI-GROS

FACTURE D'AVOIR

(1 point : -0.5 point par erreur)

N° Client	Date	Numéro
00171	03/06/2005	227803

RESTAURANT « U »

114 RUE DE LEBISEY (0.5 point)

14034 CAEN CEDEX

CODE	DÉSIGNATION	PIÈCES	POIDS	PRIX UNITAIRE	MONTANT H.T.
047	RETOUR POUR MARCHANDISES ABIMEES SAUTE DE DINDE AVEC OS (OSSO BUCCO)	1	10,28	2,448	25,17
				(1 pt pour la ligne 047)	
	REMISE « OSSO BUCCO »	(2 points)		10%	- 2,52
	TOTAL NET H.T.				22,65

(1 point ou 0.5 point si montant faux)

TVA	TAUX	5,50%		19,60%		NET A DEDUIRE EUROS	TOTAL TTC
	NATURE	Base	Montant	Base	Montant		23,90
	EUROS	22,65	1,25				

Echéance : ////

Solde :

Mode de règlement : ///

Conditions Générales de Vente : L'envoi de nos tarifs, toujours modifiables sans préavis suivant les fluctuations de cours, ne constitue pas une offre. Ces prix s'entendent hors taxes. Les marchandises voyagent aux risques et périls du destinataire. Nos factures sont payables à Mondeville. Le Tribunal de commerce de CAEN sera seul compétent en cas de contestation ou de litige. Sauf délai contractuel inférieur, les factures de produits alimentaires périssables sont payables dans un délai maximum de 30 jours après la fin de la décade de livraison. Tout retard de règlement par rapport à l'échéance mentionnée sur la facture fera l'objet d'une facturation d'intérêt calculé au taux une fois et demie le taux légal en vigueur soit 15,60% appliqué sur le montant hors taxe. En cas de paiement anticipé effectif par rapport à l'échéance mentionnée sur la facture, il ne sera accordé aucun escompte. Le seul fait d'accepter la livraison de nos marchandises emporte de plein droit l'acceptation de nos conditions générales de vente. Le vendeur se réserve la propriété des marchandises livrées jusqu'au complet paiement du prix, conformément à la loi n°80.335 du 12.05.1980.

POUR EVITER TOUTE ERREUR JOINDRE LE PAPILLON AVEC LE REGLEMENT

N° CLIENT	DATE	NUMERO	NET A DEDUIRE TTC
00171	10/06/05	228914	-23,90

1 point pour N° client/Date/Numéro/Total TTC
+0.5 point si le signe (-) sur le papillon

BEP Métiers du secrétariat	Rappel codage
EP2 - Epreuve technique : activités professionnelles sur dossier	Corrigé – Page 10/11

CORRIGE

DOCUMENT 9

DOSSIER 6 – Travail 10

SUR 20 POINTS

BORDEREAU DE SAISIE DE L'ENTREPRISE : <u>ETS LEBAILLY</u> ANNEE : 2005					
CODE JOURNAL	DATE (1)	N° DE COMPTE	MONTANT DEBIT	MONTANT CREDIT	LIBELLE
AC	0705	626 3000	41.80		Facture n°11022755418 de FR. TELECOM
		445 6620	8.19		
		401 0001		49.99	(1) 3 points
AC	1605	622 0000	380.23		Facture n°231911 de C.F.D.N.
		445 6620	74.52		
		401 0935		454.75	(2) 3 points
AC	1805	615 0000	309.81		Facture n°03000533 de CHIVOT
		445 6620	60.73		
		401 9999		370.54	(3) 3 points
BQ	2305	401 0935	454.75		Chèque n°0289706 à C.F.D.N.
		512 0001		454.75	
					(4) 2 points
VE	2405	411 0171	227.54		Facture n°227927 au RESTAURANT « U »
		707 0020		127.46	
		707 0070		88.22	(5) 4 points
		445 7110		11.86	
TOTAL			1 557.57	1 557.57	(1) Format JJMM (Jour/Mois)

- En tête du bordereau complétée (Ets LEBAILLY et 2005) 1 point (0,5 + 0,5)
- Codes journaux justes 2 points (-0,5 par faute)
- Libellés justes 1 point
- Ordre chronologique respecté 1 point

(1)- (2) – (3) : 3 points ou 0

→ si compte PCG et non plan de compte
ou autre compte classe 6

→ si compte 401 collectif au lieu du compte auxiliaire :

→ si deux erreurs :

1 point sur 3

1 point sur 3

0 sur 3

(4) Chèque : accepter le même n° de compte fournisseur que l'écriture (2) (ne sanctionner qu'une fois)

(5) Facture : 4 points (avec remise affectée sur le compte 707 0020 : (Dinde)

2 points si mauvaise affectation de la remise mais écriture équilibrée.

BEP Métiers du secrétariat	Rappel codage
EP2 - Epreuve technique : activités professionnelles sur dossier	Corrigé – Page 11/11